



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°18
Septembre 2010

Le mot du maire

Comme chaque année, la situation financière de la commune fait l'objet d'une analyse par Mme le Percepteur de CERET qui rend, au mois d'Août, des conclusions écrites portant sur :

- l'exécution des opérations budgétaires
- les éléments portant sur la capacité de la collectivité à s'autofinancer
- les précisions de mobilisation fiscale de la commune.

Pour rassurer les éternels pessimistes, je me permets de vous livrer les conclusions des deux années passées.

2009 : *«En conclusion, la situation financière de la commune d'OMS est satisfaisante.... La commune a su retrouver des marges de manoeuvre pour l'avenir. »*

2010 *« En conclusion, la situation financière de la commune est très satisfaisante..... ; la commune a toutes marges de manoeuvre pour l'avenir. »*

Cette situation a été obtenue par une réduction significative des charges (frais de fonctionnement) qui se situent maintenant à 572 €/habitant contre une moyenne de 932€ pour les autres communes, de même importance, du département.

Ainsi la capacité d'autofinancement nette qui représente ce qui reste à la commune une fois payé ses charges réelles, encaissé ses produits nets et remboursé les emprunts, est devenue excédentaire. Elle se situe à 393 € par habitant contre 129 € pour les communes similaires du département.

L'ensemble des conclusions de Mme le Percepteur sera affiché devant la mairie jusqu'au 31 Octobre 2010

La situation financière est donc satisfaisante mais l'heure n'est pas à l'euphorie car nous devons affronter dans les mois qui arrivent, les obligations du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêts.

Pour cela nous devons, en particulier, acquérir un certain nombre de parcelles et effectuer d'importants travaux :

- carrefour CD 13 et chemin du cimetière (récemment aménagé)
- 1500 mètres environ du chemin de Reynés.
- élargissement du chemin des vinyes de Prop
- acquisition et mise en place plateformes de retournement le long du chemin de Reynés dont le terrain Hartmann (maison détruite par un glissement de terrain pour lequel la collectivité a déjà payé l'équivalent de 6435 €) et une parcelle à proximité du Mas Guillemot
- plateforme de retournement chemin de la Baixada
- débroussaillage aux abords des installations et le long des chemins communaux



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°18
Septembre 2010

Les négociations sont en cours pour obtenir ces cessions au meilleur prix. Des subventions ont été sollicitées mais le contexte national n'incite pas à l'optimisme.

Je profite de cette occasion pour remercier vivement les employés communaux et souligner le travail effectué cet été pour réparer, dans le bâtiment de l'école, les dégâts causés par les termites -chape béton, remplacement poutres et poutrelles, mise en place trappes d'aération. Ces travaux ont été effectués au meilleur coût pour la collectivité

SPANC (rappel)

Définitions :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est un service public qui doit permettre de contrôler les dispositifs d'assainissement non collectif (loi sur l'eau de 1992)

Assainissement non collectif c'est tout ou partie d'un système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Usager : l'usager du SPANC est le bénéficiaire des prestations individualisées, soit le propriétaire de l'immeuble équipé, soit celui qui occupe cet immeuble à quelque titre que ce soit.

Le règlement :

Le règlement de service est consultable sur le site www.oms.fr ou www.spanc66.fr

Exceptionnellement, à la demande et moyennant 2,5€(25 feuilles) une photocopie peut être réalisée en mairie, aux heures d'ouverture.

Ce règlement détaille (entre autres):

- 1/ le contrôle de la conception et de l'implantation des ouvrages existants ou en projet.
- 2/ les prescriptions générales applicables à l'ensemble des systèmes
- 3/ les responsabilités et obligations des propriétaires
- 4/les dispositions financières – dont le montant de la redevance

Les encombrants (rappel)

Un service de ramassage d'encombrants est à votre disposition chaque mois

4° trimestre : le 14 octobre/ le 18 novembre/ le 09 décembre



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°18
Septembre 2010

Il suffit, pour que le camion vienne à votre domicile le jour souhaité, d'envoyer, au moins 48 heures à l'avance, la liste et l'adresse des objets à enlever, au secrétariat mairie. A noter que les pneumatiques, les bouteilles de gaz et les batteries ou tout autre objet contenant un liquide explosif ou corrosif ne seront pas pris.

Malgré cette possibilité, totalement gratuite je le précise à nouveau, des habitants continuent à entreposer des déchets importants au pied des conteneurs collectifs d'ordures ménagères, en particulier au carrefour du cimetière.

La poursuite de cette pratique, malgré de nombreux avertissements, n'est pas tolérable car, outre qu'elle cause des nuisances aux autres usagers, elle oblige l'employé municipal à retirer ces objets en attendant le passage du camion et à les entreposer dans un local communal.

Je fais donc une nouvelle fois appel au bon sens et à l'esprit civique de chacun pour que ces pratiques cessent.

Association des Loisirs d'OMS

L'association des Loisirs d'OMS relance ses activités pour l'année 2010-2011 :

Vous pouvez retrouver :

- la gymnastique volontaire : tous les lundis dès 18 h (1^{ère} séance le lundi 20 Septembre à la salle polyvalente)
- le taï chi : tous les vendredis dès 18 heures (1^{ère} séance le vendredi 1^{er} Octobre –salle polyvalente)
- les jeux récréatifs : tous les mercredis dès 14 h30 (1^{ère} séance le mercredi 6 Octobre –salle polyvalente-)
- les randonnées : une fois par mois (1^{ère} randonnée le jeudi 7 Octobre à 13h30 à la mairie).

D'autres activités sont à l'étude pour compléter cette palette, à savoir par exemple un atelier peinture.

Les membres de l'association restent à votre écoute pour toute proposition dont vous voudrez bien leur faire part.

Enfin, pour nous retrouver lors de cette rentrée, l'association propose le :

**Dimanche 3 Octobre 2010-
Un goûter dansant dès 15 heures
Animé par Gérald
à la salle polyvalente**

Vous pouvez obtenir d'autres informations sur le site municipal www.oms.fr

Nous souhaitons une bonne rentrée à chacun et espérons la participation du plus grand nombre d'entre vous.